

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1146

présenté par

Mme Genevard et M. Gaymard

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

À l'alinéa 102, après le mot :

« redoublements »,

insérer les mots :

« par une individualisation des méthodes d'enseignement et un accompagnement personnalisé de l'élève. La formation initiale et continue des maîtres doit consacrer à cet objectif prioritaire une large part, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le redoublement toucherait 37,5 % des élèves de 15 ans, soit plus d'un sur trois. Le 8 décembre 1988, dans son discours de Limoges, Michel Rocard, alors Premier Ministre, affirmait « la lutte contre le redoublement constitue un objectif majeur ». En 1992, Lionel Jospin entreprend de réduire les redoublements en classe de seconde. Dans son étude « l'Education nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves » rendue publique le 12 mai 2010, la Cour des comptes dénonce un système qui « dépense 2 milliards d'euros dans des redoublements dont les études prouvent qu'ils sont inefficaces ».

La diminution nécessaire des redoublements ne résultera pas d'un simple vœu mais d'une individualisation des méthodes d'enseignement.

La formation initiale, mais aussi la formation continue (dont il n'est que vaguement question dans ce projet de loi) doit s'attacher aux méthodes de lutte contre l'échec scolaire qui suppose

d'enseigner mais aussi d'accompagner l'élève dans une pédagogie individualisées qui se concentre sur les progrès de l'élève.